

CHALLENGE DES DEBUTANTS 33

RENCONTRES LOISIRS

REGLEMENT SAISON 2014

1-PUBLIC CONCERNE

Tous les archers licenciés depuis moins de 6 mois au 1^{er} septembre 2013, de toutes les catégories, toutes armes confondues, n'ayant jamais participé à une compétition ayant permis d'accéder au classement officiel FFTA. La participation au challenge des débutants sera limitée à une année sportive, sauf pour les poussins. Les autres archers licenciés depuis plus de 6 mois, n'ayant ni participé au challenge lors de la saison précédente, ni à une compétition officielle, seront admis, dans la limite des places vacantes, mais ne pourront figurer au classement.

2-LICENCES ADMISES

Adultes	Licence A (pratique en club et en compétition)
Jeunes	Licence J (pratique en club et en compétition)
Poussins	Licence P (pratique en club et en compétition)

3-CATEGORIES OUVERTES

Poussins Hommes	1^{ère} année	Poussins Filles	1^{ère} année
Poussins Hommes		Poussins Filles	
Benjamins Hommes		Benjamins Filles	
Minimes Hommes		Minimes Filles	
Cadets Hommes		Cadets Filles	
Juniors Hommes		Juniors Filles	
Adultes Hommes		Adultes Femmes	(toutes catégories adultes confondues)

4-CONCOURS OUVERTS

Au minimum 3 concours salle pour la saison.

Conditions de tir : 2 fois 5 volées de 3 flèches après échauffement à la distance sans volée d'essai.

Distance de tir :

Poussins et Benjamins	10 mètres Blason de 80
Minimes et Cadets	15 mètres Blason de 80
Juniors et Adultes	18 mètres Blason de 60
Arcs à poulies	18 mètres Trisplot de 60 (10 réduit)

Au minimum 3 concours extérieur pour la saison.

Conditions de tir : 2 fois 6 volées de 3 flèches après échauffement à la distance sans volées d'essai.

Distance de tir :

Poussins	15 mètres Blason de 122
Benjamins	15 mètres Blason de 122
Minimes et Cadets	25 mètres Blason de 122
Juniors et Adultes	30 mètres Blason de 122
Arcs à poulies	30 mètres Blason de 80

5-ORGANISATION

Ces concours doivent se dérouler indépendamment d'un concours officiel et de préférence un samedi après-midi. En cas de couplage avec un concours officiel, ils doivent se dérouler sur une aire séparée, avec une organisation spécifique. Il est souhaitable de respecter un intervalle minimum de 3 semaines entre deux concours. Le Comité Girondin fixera le calendrier après avoir reçu les candidatures des clubs organisateurs volontaires. Les organisateurs s'engagent à utiliser une ciblerie mousse pour les Poussins et les Benjamins.

6-REMONTEE DES RESULTATS

La gestion du concours pourra se faire au moyen d'une version aménagée de Résult'arc ou à l'aide d'un tableur. Les résultats devront être envoyés au responsable informatique de la Ligue, pour affichage sur le site.

7- CLASSEMENTS

Dans chaque catégorie, un classement sera réalisé en totalisant les 2 meilleurs scores salle avec les 2 meilleurs scores extérieurs. Un classement provisoire sera établi à l'issue de l'avant-dernier concours extérieur et sera complété dès la fin du dernier concours extérieur.

8- RECOMPENSES

Chaque organisateur est tenu de récompenser les 3 premiers de chaque catégorie.

A l'issue du dernier concours extérieur, le Comité Girondin récompensera les 3 meilleurs archers de chaque catégorie ayant participé au minimum à 2 concours salle et 2 concours extérieur.

9- DISPOSITION PARTICULIERE

A partir de la saison extérieure, les archers qui le souhaitent pourront simultanément participer au challenge et aux compétitions officielles permettant d'intégrer le classement FFTA, sous réserve de satisfaire aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne la licence pratique en compétition.